

RELEVÉ DES PRIX

PRIX DES SORTES MARCHANDES DE PAPIERS ET CARTONS RÉCUPÉRÉS
 ACHETÉES SUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET DESTINÉES AUX USINES DE RECYCLAGE

DONNÉES MENSUELLES

en €/tonne			mai-07	mai-06	avr-07
Sortes ordinaires	1.02	Papiers et cartons mêlés d'origine, triés	68,30 - 70,34	52,02 - 53,97	68,15 - 70,06
	1.04	Emballages commerciaux	76,56 - 76,76	61,26 - 62,18	76,53 - 76,85
	1.05	Ondulés récupérés	85,40 - 87,43	69,75 - 73,51	85,34 - 87,12
Sortes à désencrer	1.06/1.06.01	Magazines invendus / Magazines invendus sans dos collés*	105,48 - 110,56	70,13 - 76,68	105,90 - 110,40
	1.08/1.09/1.10	Journaux et magazines mélangés*	101,04 - 106,79	71,04 - 74,70	100,82 - 106,75
	1.11 **	Papiers graphiques triés, pour désencrage *	77,35 - 86,38	55,58 - 59,04	77,30 - 86,07
	2.02	Journaux invendus	120,33 - 123,45	84,40 - 92,38	119,87 - 122,97
	2.05/2.06	Papiers de bureau triés / Archives couleur	106,73 - 132,82	80,14 - 102,35	105,76 - 133,02
Autres sortes dont sortes supérieures	3.03/3.04	Rognures blanches légèrement imprimées sans bois (avec colle) / Rognures blanches légèrement imprimées sans colle	174,21 - 180,24	134,40 - 141,63	159,25 - 167,32
	3.10	Imprimés sans bois	133,01 - 138,27	97,54 - 101,69	127,79 - 133,77
	3.17	Rognures blanches	257,46 - 262,69	243,77 - 252,72	255,20 - 262,16

* conditionnement en balles ou en vrac

** sorte en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)

NB : les prix sont les prix "départ" (hors frais de transport) à la tonne des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés, conformes à la norme NF EN 643 et conditionnées en balles de 600 kg à 1200 kg, pratiqués à l'achat par les usines de recyclage

Mention "na" (non appréciable) : au moins 3 réponses obtenues mais il manque celle d'un consommateur majeur empêchant la prise en compte significative du résultat.

Mention "nd" (non disponible) : moins de trois réponses obtenues.

Les déclarations des usines utilisées pour la réalisation de l'enquête (mois "m") sont pondérées par leur consommation du mois précédent (mois "m-1").

Annexe technique disponible, sur simple demande, auprès du secrétariat